

Associatif en crise et en temps de crise

Interview de Jean Faniel et Vincent Lefebve
par Christophe De Mos

Comme le reste de la société, le tissu associatif et syndical belge a été chamboulé par la crise sanitaire puis socio-économique engendrée par la pandémie de coronavirus. Revenir sur les caractéristiques de cette société civile permet de mieux saisir le bouleversement que celle-ci traverse actuellement et de s'interroger sur les transformations à plus long terme auxquelles il lui faudra faire face.

L'associatif : quels rôles ?

Jean Faniel : Pour cerner la situation actuelle, il faut se demander en quoi cette période de trois, quatre mois de crise sanitaire, avec ses phases de confinement et de déconfinement, a permis de mettre en évidence certaines des spécificités du monde associatif et syndical en Belgique. Car, en creux, la crise a souligné ce qui se fait d'ordinaire, ce qui n'a plus pu se faire pendant cette crise, et ce qui s'est fait à la place, en raison du confinement. La crise autorise en quelque sorte une mise en perspective apte à souligner l'apport socio-politique du secteur associatif et syndical.

Vincent Lefebve : On peut d'abord circonscrire quelques grands rôles du monde associatif et syndical. D'une part, un rôle curatif qui conduit celui-ci à assumer, en quelque sorte, une mission de service public de substitution. Le deuxième grand rôle du secteur associatif au sens large, qui a été particulièrement frappant pendant la période de confinement, peut être qualifié de prospectif. C'est un rôle d'anticipation sur le plan politique, qui implique une réflexion sur la manière dont la société est organisée et sur les pistes d'amélioration envisageables. La façon dont une crise surgit est révélatrice d'un certain nombre de failles, de déséquilibres de la société. Dans l'espace public, cela a pris la forme d'une réflexion très large sur « le monde d'après ». J'ai l'impression que le rôle et la place du secteur associatif (et *a fortiori* syndical) dans d'autres pays sont différents, en France par exemple. On n'observe pas la même densité du réseau associatif, du tissu associatif comme on l'appelle en Belgique, qui, à la fois pour des raisons historiques et politiques, est très actif dans notre pays.

J. F. : Effectivement, le tissu associatif est très développé. Je pense que c'est vrai à la fois en Flandre et en Belgique francophone. Bien sûr, dans l'un ou l'autre cas, il n'est pas structuré exactement de la même manière. On observe tout d'abord des similarités, par exemple une forte présence des syndicats. Je fais souvent une distinction entre mouvements associatif et syndical. Les associations et les syndicats sont deux choses différentes, mais

si on regarde la société civile au sens large, cela fait débat. Est-ce que les syndicats sont dans la société civile ou pas ? Il n'y a pas de consensus à ce sujet. Il est clair en tout cas que dans la société belge, le mouvement syndical occupe une place importante, à côté des associations. Il y a plus de trois millions de personnes qui sont syndiquées en Belgique, chiffre qui impressionne, en particulier si on le compare à la situation dans d'autres pays. Cela se traduit par une collaboration assez importante entre mondes associatif et syndical sur beaucoup de sujets. Le syndicalisme en Belgique est un syndicalisme de mouvement social, comme on l'appelle parfois dans la littérature scientifique, c'est-à-dire un syndicalisme qui ne porte pas uniquement sur la condition ouvrière, mais aussi sur d'autres questions. On va donc retrouver des syndicalistes à titre individuel ou bien les organisations syndicales en tant que telles notamment dans des plateformes de coopération au développement ou de lutte pour la paix et la démocratie. Le mouvement syndical s'intéresse ainsi à différentes problématiques qui débordent les intérêts des travailleurs (avec ou sans emploi), qui touchent par exemple aux discriminations de genre, à la lutte contre le racisme, à l'avenir de notre modèle de développement économique, etc. C'est aussi un syndicalisme de transformation de la société et pas uniquement, même s'il l'est aussi, de gestion et d'accompagnement de celle-ci.

Une autre caractéristique du tissu associatif et syndical est qu'il est pilarisé. Depuis le 19^e siècle, il est organisé autour d'associations dont beaucoup sont soit dans le pilier chrétien, soit dans le pilier laïque (une distinction complémentaire étant, pour bon nombre de domaines, proposée entre piliers socialiste et libéral). Les organisations sont identifiées comme étant chrétiennes ou bien laïques – ou encore socialistes ou libérales. Voilà quel est le paysage, au sens large, et qui remonte au 19^e siècle. Mais les choses ne sont pas restées figées. Il y a eu très tôt des organisations hors piliers. La Ligue des droits l'homme (LDH), quand elle apparaît en 1901, est d'emblée une organisation qui n'est pas pilarisée, qui n'est ni socialiste, ni libérale, ni chrétienne, dans laquelle on va retrouver des gens venus de différents horizons. En outre, dans les années 1960 et 1970 et l'émergence de ce qu'on a appelé les nouveaux mouvements sociaux, on a assisté à l'essor du mouvement féministe, des mouvements gays, des mouvements contre le racisme ou de décolonisation. Apparaissent ainsi des groupes et collectifs qui sont hors des piliers ou qui sont inter-piliers. C'est à cette période également que naissent les grandes coupoles que sont la CNAPD (Coordination nationale pour la paix et la démocratie) et le CNCD (Centre national de coopération au développement), dans lesquels on retrouve de nombreuses associations, qu'elles appartiennent ou non à des piliers. On y retrouve aussi les syndicats, comme indiqué plus haut. Le panorama est donc assez large, marqué par l'importance du monde syndical, mais aussi par la pilarisation. Il ne se résume toutefois pas à ces deux caractéristiques, il s'agit d'un tissu associatif véritablement riche et pluriel, et ce des deux côtés de la frontière linguistique. Avec cette double dimension, que Vincent Lefebve mettait en avant. D'une part, une action qui s'apparente à celle des services publics – le rôle des mutualités, celui des syndicats comme organismes de paiement de chômage, tous les services publics fonctionnels qui ont été développés par le pilier chrétien dans le milieu hospitalier, dans l'enseignement ou dans les maisons de repos, etc. D'autre part, le tissu associatif aspire aussi à changer la société. Pour certaines associations, c'est une dimension tout à fait révolutionnaire qui est à l'œuvre, alors que d'autres vont opérer de manière plus limitée et moins radicale. Pour tourner cela de façon un peu caricaturale : les uns vont qualifier les autres de fous furieux, et ces derniers, en retour, vont qualifier les autres de mollassons. Mais l'idée qui conduit les actions des uns et des autres, c'est d'essayer de rendre la société meilleure, et cela, évidemment, au nom de valeurs qui ne sont pas nécessairement les mêmes. Toutes les associations ne vont pas nécessairement être d'accord.

Par ailleurs, il existe des différences de part et d'autre de la frontière linguistique. Le poids largement prédominant du pilier chrétien en Flandre. Ce dernier reste certes très important du côté francophone – notamment dans le secteur de la santé, de l'enseignement... –, mais il n'est pas aussi dominant qu'en Flandre (même si on observe une sécularisation, une déchristianisation forte en Flandre aussi, ces dernières décennies). Cela constitue une différence importante. Une autre différence notable, me semble-t-il, ressortit au dispositif légal, à ce qu'on appelle le champ de l'éducation permanente. Il s'agit ni plus ni moins d'une aide des pouvoirs publics, en l'occurrence fournie par la Communauté française (appelée également Fédération Wallonie-Bruxelles, ndlr) qui subventionne des associations et des mouvements – ce sont les deux termes qu'on retrouve dans la législation – pour mener des actions d'éducation permanente. Autrement dit, les pouvoirs publics financent des associations pour réfléchir sur la société, aborder de façon critique la question de la citoyenneté, entraîner des gens dans la citoyenneté, les impliquer – en particulier un certain public plus précaire, plus difficile à atteindre, plus difficile à mettre en mouvement. D'une certaine manière, les pouvoirs publics financent, de cette manière, la contestation de la société et des pouvoirs publics. Ce qui est quand même quelque chose d'assez extraordinaire et qu'on a tendance à perdre de vue en Belgique francophone. Vu de Flandre, de France ou des Pays-Bas, ce type de système apparaît assez inédit. C'est aussi cette société civile, ce tissu associatif financé par l'éducation permanente, qu'on a pu voir à l'œuvre pendant cette période de crise due à la pandémie de Covid-19.

L'associatif : quelles actions en temps de crise ?

V. L. : Au moment du déclenchement de la crise sanitaire, les choses se sont passées très vite. Il y a eu un bouleversement de la société ainsi qu'un phénomène de saturation de l'espace public. Mais le temps de l'analyse n'est pas terminé. J'aurais tendance à dire que c'est plus que jamais le moment de questionner la manière dont s'est comporté le monde associatif sur le terrain socio-politique belge, car cette crise était aussi un indicateur de l'intensité de l'action du secteur associatif. Avec deux autres membres du CRISP, Benjamin Biard et Serge Govaert, j'ai récemment publié une étude portant sur les interventions de la société civile durant la période de confinement¹. Nous avons notamment pu constater qu'il y avait une grande capacité d'adaptation des acteurs qui la composent. Qui dit confinement dit mise en suspens de la plupart des moyens d'action traditionnels qu'utilisent les mouvements sociaux – je pense à la manifestation, à la grève... On ne peut plus intervenir dans l'espace public de la même manière. Or on a observé dans le chef de plusieurs acteurs de la société civile, et notamment au sein du monde associatif, une ferme volonté de se positionner pour penser le monde d'après. Ces interventions politiques, au sens philosophique et noble du terme (c'est-à-dire au sens de prises de position dans l'espace public touchant à des sujets d'intérêt général), ont impliqué le recours à des moyens d'action (la carte blanche, la lettre ouverte...) qui sont utilisés en temps normal, mais dont on sait que la société civile, par pragmatisme, ne les emploie que dans certaines configurations, car il s'agit de canaux qu'on pourrait qualifier de plus « légers ». En temps de confinement, il s'agissait probablement du moyen le plus facile à utiliser. On a vu aussi d'autres acteurs faire preuve d'inventivité en organisant des événements en ligne, comme des conférences

¹ B. BIARD, S. GOVAERT, V. LEFEBVE, « Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2457-2458, 2020.

ou des manifestations virtuelles. Ce qui est également marquant, ce sont les interactions entre les divers membres de la société civile qui se sont manifestées durant cette période. Le monde associatif n'est pas seul au sein de la société civile, il entretient des liens et collabore de plus en plus avec d'autres acteurs, comme des personnes issues du monde académique, des professionnels au sein de divers secteurs (santé, justice, enseignement...), des citoyens engagés...

En outre, si cette intervention du secteur associatif dans l'espace public est intéressante, elle est aussi quelque peu ambivalente. Prenons l'exemple du positionnement de la Ligue des droits humains (LDH) par rapport à la question du traçage des individus, qui est une question extrêmement sensible du point de vue du respect des droits humains. On a pu observer une opposition de principe forte de la LDH, qui était soutenue ou accompagnée dans cette démarche par de nombreux experts et par des professeurs d'université. Mais dans le même temps, la même LDH a finalement proposé une proposition de loi « clé sur porte » pour accompagner le traçage numérique, s'il était organisé au niveau fédéral. En disant en substance : « Nous sommes contre le traçage, mais s'il est organisé, nous souhaiterions qu'il soit encadré en respectant les standards qui sont ceux des droits humains ». L'intervention d'associations au cœur du débat public n'est donc pas sans susciter des difficultés, des dilemmes en interne, parfois des conflits. Dans certains cas, cela peut mettre les militants et les travailleurs au sein de ces structures dans des situations qui ne doivent pas être faciles à gérer, spécialement en temps de crise, tiraillés entre ce que le sociologue Max Weber appelait l'éthique de la conviction, d'une part, et celle de la responsabilité, d'autre part.

J. F. : Un autre exemple vient du monde syndical. Les syndicats sont aussi dans une forme d'ambivalence car il leur revient de défendre leurs affiliés, individuellement ou collectivement, et, en même temps, il s'agit d'institutions qui participent à la prise de décision par le biais de la concertation sociale avec le patronat et parfois l'État (au niveau des accords interprofessionnels, des accords de branche – les conventions collectives sectorielles – ou bien des accords conclus en entreprise). Ils sont là pour mener la lutte, changer les choses et la société, mais ils sont là aussi pour retenir la lutte. Parce qu'ils doivent aussi incarner un canal de négociation. Si on laisse libre cours à la lutte, elle peut être dispersée. On s'expose alors à ne rien gagner. Ou alors elle peut être trop puissante et renverser tout sur son passage. Il ne s'agit plus alors d'un changement de société, d'une réforme, mais d'une révolution. Il peut y avoir des réticences au niveau du monde syndical, parce qu'on n'est pas prêt à une révolution. Ce qu'on souhaite, en revanche, ce sont des transformations de la société.

Voici un autre exemple de ce que la période de confinement vient de mettre en évidence. On finissait par ne plus voir que le monde associatif a aussi un rôle très important d'animation de la société, d'animation des citoyens, et particulièrement du côté francophone avec le décret sur l'éducation permanente. C'est-à-dire que le monde associatif et syndical encadre la population. Encadrer, cela veut dire qu'on sert de canal, de point de contact, et ce rôle est assuré par une structure intermédiaire, entre la base et les cercles de pouvoir. Le monde associatif et le monde syndical en Belgique jouent vraiment ce rôle de corps intermédiaire. Mais la philosophie qui sous-tend l'éducation permanente, ce n'est pas seulement d'encadrer les gens, ce n'est pas seulement de représenter les gens, c'est aussi de faire des choses avec eux. Il s'agit de quelque chose qui se fait de manière routinière, mais aussi de manière exceptionnelle. À côté d'événements irréguliers, comme les manifestations,

les syndicats et les associations mènent des activités moins visibles, et qui se font en permanence : tenir des assemblées syndicales dans les entreprises, en dehors des entreprises, réunir les conseils d'administration ou les assemblées générales au niveau associatif. Songeons aussi au travail qui se fait en lien avec le public, et notamment avec les publics plus précarisés. C'est toute la philosophie qui sous-tend l'action en matière d'éducation permanente en Communauté française (et donc les critères qui permettent de justifier les subventions octroyées). Du jour au lendemain, lorsque le confinement a été décidé, ce travail s'est arrêté. On n'a plus pu faire sortir les gens, ni les retrouver dans les maisons de quartier, dans les locaux du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), de la mutualité, du syndicat... On n'a plus pu faire d'animations. Le lien avec la population s'est brusquement brisé. Aussi ai-je l'impression qu'un certain nombre de gens se sont dit qu'ils allaient faire ce qu'ils font de mieux, c'est-à-dire militer. C'est peut-être pour cela qu'on a eu beaucoup de cartes blanches. Parce que c'était autorisé, d'abord, mais aussi parce que de nombreuses personnes avaient le temps de les écrire. Il fallait continuer à exister dans le champ socio-politique, et cela ne pouvait plus s'accomplir par des manifestations, des assemblées ou des rencontres. Je deviens très prosaïque, mais c'est un fait : il fallait continuer à justifier des subventions. On ne peut pas exclure cette dimension strictement matérielle, mais qui est quand même importante. Pour revenir aux deux dimensions que Vincent Lefebvre évoquait, au-delà du curatif, il y a aussi la volonté de transformer les choses, donc de penser l'après. Comment faire en sorte que les choses aillent mieux après la pandémie ? Cette dimension de transformation s'est exprimée pendant le confinement, et déjà avant celui-ci. Et elle s'exprimera encore à l'avenir.

V. L. : En lien avec cette deuxième mission, on peut rappeler que le répertoire d'action du secteur associatif est encore plus large que ce qu'on imagine parfois. Un certain nombre d'associations se donnent en effet comme rôle d'introduire des actions en justice pour défendre une problématique d'intérêt général. En lien avec la question du changement climatique, par exemple, une procédure judiciaire est en cours. Il s'agit de l'« affaire climat », qui a été introduite en 2015 par l'asbl Klimaatzaak. Celle-ci a été fondée en Flandre, mais elle est largement soutenue dans le monde francophone également. L'action a d'ailleurs été introduite, pour des raisons procédurales, devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles. Elle est dirigée non seulement contre l'Autorité fédérale – c'est-à-dire l'État belge au niveau fédéral –, mais aussi contre les Régions flamande, bruxelloise et wallonne. Ce qui est réclamé devant la justice, c'est une politique plus ambitieuse des pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique. On a pu constater que les militants pour le climat, organisés au sein d'un certain nombre d'associations fonctionnant en réseau et en plateforme, se sont retrouvés dans une situation délicate au début du confinement, lorsqu'il était difficile de donner un véritable écho, dans l'espace public, à une thématique autre que la pandémie. Il est intéressant de noter que, pendant ce temps-là, de façon plus souterraine, l'affaire climat a continué à exister. À la fin de l'année 2020, une décision du tribunal de première instance francophone de Bruxelles devrait être rendue. Peut-être un juge mettra-t-il en cause la responsabilité de l'Autorité fédérale et des Régions pour inaction climatique ? Cela a été le cas, récemment, dans une affaire similaire initiée aux Pays-Bas, l'affaire Urgenda. Cela pourrait être éventuellement le cas dans d'autres pays, notamment en France où une procédure comparable existe également, appelée l'« affaire du siècle ». Cette dernière a été accompagnée par une pétition qui a recueilli, début 2019, 2 millions de signatures. C'est énorme ! On trouve difficilement quelque chose de semblable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France comme en Belgique (et dans

de nombreux autres pays), il y a un intérêt, une implication citoyenne qui est en train de monter en puissance en lien avec la question de l'urgence climatique. Et l'on observe une diversification des stratégies qui sont employées par les associations pour faire valoir leurs revendications, leur message dans l'espace public. C'est peut-être encore un effet de la crise sanitaire que de mettre en évidence une telle réalité.

L'associatif et l'engagement citoyen

J. F. : Plus largement, différents phénomènes sont à l'œuvre dans ces mouvements dits citoyens. Une certaine insatisfaction est en particulier décelable dans certains d'entre eux. L'exemple des Gilets jaunes est parlant à cet égard : ils ne se sentaient plus représentés ni défendus par ceux qui devraient le faire. Alors soit on conteste les corps intermédiaires, soit on fait comme s'ils n'étaient pas là. Parce que les Gilets jaunes n'étaient pas, en Belgique, contre le mouvement syndical, même pas en France. Simplement, ils étaient à côté, ne voyant pas – ou ne voulant pas voir – que le mouvement syndical portait des revendications semblables. S'il y a une crise de la représentation au niveau politique, c'est vrai aussi au niveau du monde associatif et syndical : l'idée semble de plus en plus répandue que ces associations et ces syndicats ne représentent plus certains segments de la population. L'une des caractéristiques du mouvement des Gilets jaunes, c'est sa méfiance voire son hostilité à l'égard de l'idée même d'organisation : on ne va pas créer une asbl de Gilets jaunes ! On est face à un mouvement à caractère spontané, qui refuse les canaux de représentation classiques. Ce qui compliquait d'ailleurs beaucoup les choses pour le monde politique, qui ne savait pas comment appréhender, apprivoiser les Gilets jaunes. La première manifestation à Bruxelles aurait dû être organisée par une personne qui avait pris contact avec les autorités de la Ville et de la zone de police de Bruxelles. Jusqu'à quelques jours de l'événement, on se demandait si cette personne allait pouvoir obtenir l'autorisation requise. En même temps, on se demandait aussi si elle était représentative de quoi ou de qui que ce soit, puisque les Gilets jaunes ne voulaient pas qu'elle parle en leur nom. L'organisation d'une manifestation en Belgique suppose de recueillir des autorisations, d'avoir un porte-parole... Finalement, la personne a jeté le gant en milieu de semaine et, durant le week-end, la manifestation a quand même eu lieu. Mais elle n'avait pas été négociée – et cela s'est d'ailleurs vu dans la manière dont elle a tourné. Ce type d'événement bouleverse les codes en Belgique, non pas parce qu'on manifeste (c'est un événement très courant dans ce pays, on dénombre trois rassemblements ou cortèges par jour à Bruxelles, qui est parfois appelée la capitale mondiale de la manifestation !), mais parce que cette manifestation n'a été ni négociée, ni encadrée. On n'assiste ainsi pas uniquement à une crise de la représentation, qui pourrait être réglée au moyen d'ajustements dans la manière d'organiser la représentation, mais à une crise plus profonde qui porte sur le principe même de la représentation. Cette crise, dans le cas des Gilets jaunes, s'est exprimée aussi à l'égard des médias. « Les médias ne sont pas fidèles », était-il alors affirmé, « ils racontent n'importe quoi, ils sont à la botte du pouvoir... » Il y a eu certaines tensions, parfois des incidents. Enfin, il y a une radicalité dans les actions. La première action visible des Gilets jaunes, à la mi-novembre 2018, a été de bloquer un dépôt de produits pétroliers. Ensuite, des blocages de ronds-points sont intervenus. Autant d'actions qui sont discutées parfois dans le monde syndical, mais qui ne sont à peu près jamais mises en œuvre. Dans le monde syndical, le répertoire d'action est différent : on négocie et, en cas d'échec, on organise une manifestation ou on part en grève. Quand des grèves ou de grandes mobilisations ne modifient pas le rapport de force, une personne finit par dire qu'il faudrait, pour être entendu, bloquer les routes ou les dépôts de carburant.

Mais ça ne se fait jamais au niveau syndical, ou c'est rarissime. Il y a probablement des gens qui ne se reconnaissent plus dans les modes d'action qui sont de mise au niveau syndical ou associatif qui ont participé au mouvement des Gilets jaunes. Certaines personnes, impliquées dans des syndicats ou des associations, estiment également que d'autres types d'actions doivent se développer, que le visage de la contestation doit se renouveler. La crise de la représentation engendre ainsi l'émergence de nouveaux mouvements, qui ont toujours des points communs avec les anciens, mais qui ont aussi un degré de nouveauté et de radicalité inédites.

Dans un autre domaine, le mouvement pour le climat n'est pas sorti de nulle part. À côté de ces jeunes qui se sont mobilisés, dont certains ne s'étaient peut-être jamais impliqués politiquement jusque-là, on trouve diverses organisations qui s'occupent de ces questions de longue date. Tout à coup, elles se voient reléguées à l'arrière-plan, tout en se disant : « Pour une fois que ça fonctionne... » Étant conscientes que cela fait des années qu'elles essaient d'alerter la population sur ces thématiques, avec un succès mitigé, elles ont fait preuve de pragmatisme et ont essayé de prendre le train en marche.

Si on regarde la chronologie des actions en faveur du climat, on remarque que la première manifestation a eu lieu un dimanche de décembre 2018, à l'initiative de la coalition climat. Cette dernière regroupe, comme son nom l'indique, diverses associations existantes. C'est seulement en janvier que les jeunes ont commencé à marcher pour le climat, avec un succès qui est allé croissant. Dans ce qui apparaît tout à fait spontané, on trouve ainsi des éléments qui existaient auparavant. Quand on analyse des mouvements sociaux, il convient d'être prudent, de ne pas trop vite étiqueter comme nouveau, comme spontané un mouvement qui en fait s'appuie clairement sur des choses qui préexistaient déjà largement. Les jeunes qui se sont mobilisés pour le climat ont mené une action tout à fait inédite par son ampleur, par son caractère spontané, par le sujet alors mis au-devant de l'actualité, en maintenant la pression jusqu'aux élections de mai 2019. Mais ce qu'ils ont mis en place comme mode opératoire était nettement moins original : ils ont simplement organisé des manifestations, comme leurs parents, leurs grands-parents le font depuis des générations en Belgique. Il y a à la fois des éléments de nouveauté et de continuité.

Pour conclure : il est où le bonheur ?

V. L. : On peut également noter une articulation entre différents types d'actions. J'évoquais tout à l'heure l'exemple d'une association qui tente une action en justice : c'est aussi une manière d'agir dans la société. Pensons à Extinction Rebellion (XR) qui utilise des moyens remis au goût du jour, des formes d'action directe. C'est une tendance assez lourde cette dernière décennie : la désobéissance civile redevient un moyen d'action plus important que dans un passé récent. Si l'on songe par exemple à la situation aux États-Unis dans les années 1950 et 1960, à la lutte pour les droits civiques, la désobéissance civile a été un moyen d'action abondamment employé. Et cela revient périodiquement, dans ce pays comme dans d'autres régions du monde. La désobéissance civile suscite ces dernières années en Europe un regain d'intérêt autant sur le plan pratique que théorique. Quand on parle de « crise de la représentation », je me demande si c'est un diagnostic qui est valable de manière tout à fait générale. Est-ce qu'il n'y a pas aussi une redécouverte de certaines modalités quelque peu oubliées ou délaissées de la politique, n'assiste-t-on pas à un redéploiement de l'action politique au-delà que ce qui se fait dans les parlements ? Parce qu'il n'a jamais été inscrit nulle part dans la Constitution belge que la vie politique se réduisait au parlement ! Effectivement,

on vit dans un système représentatif, c'est une modalité importante de notre organisation collective. Mais la politique au sens large du terme peut s'exprimer aussi à travers la liberté d'association, la liberté d'expression, celle de réunion, même à travers la liberté d'enseignement dans une certaine mesure... Ce large catalogue de droits et libertés crée en réalité une configuration qui permet le déploiement d'une vie publique qui déborde les lieux politiques au sens institutionnel du terme, les organes qui sont parfois perçus comme les seuls légitimes. Je pense que c'est à cela qu'on assiste également. Nous avons peut-être réduit collectivement notre imaginaire politique à ce qui est fait par les partis politiques, les gouvernements ou au sein des parlements.

J. F. : C'est en effet un aspect important qui permet de comprendre aussi pourquoi on parle de crise de la représentation. Car cela va au-delà. Il faut prendre en considération le fait qu'en Belgique, la représentation ne s'organise pas seulement au niveau politique, mais aussi à travers les corps intermédiaires, c'est-à-dire les syndicats, les mutualités, le champ associatif... Là où on peut considérer qu'il y a crise de la représentation, pas seulement dans le champ partisan des formations politiques, c'est qu'il y a aussi une contestation de ces corps intermédiaires, comme je l'ai déjà indiqué. Cela est sans doute à mettre en lien avec le mouvement dit de « dépillarisation ». Les gens sont moins insérés dans un pilier. L'élévation du niveau d'instruction a engendré une plus grande plasticité sociale. L'accès à l'information n'est plus encadré comme il l'était jadis. La presse d'opinion n'existe plus en tant que telle, dès lors que l'accès aux informations et aux opinions est désormais sinon plus aisé, en tout cas plus ouvert, notamment via Internet. Le revers de la médaille, la conséquence de ce desserrement des liens d'encadrement, est que cela requiert, dans le chef du citoyen, une capacité de discernement particulièrement développée et celle de se forger sa propre opinion.

Et puis, il y a la question du contenu. Pour beaucoup de gens, la société ne fonctionne plus, elle n'apporte plus ce qu'elle devrait amener comme progrès, comme amélioration dans le quotidien. Il faut bien garder à l'esprit les taux de pauvreté : en Belgique, on est actuellement à 15 ou 16 % en moyenne ; on est même à 25 % en Région bruxelloise. Le taux de chômage s'est certes réduit ces dernières années, mais il reste quand même relativement important à Bruxelles et en Wallonie – et il risque de repartir fortement à la hausse. Les inégalités restent sous contrôle en Belgique par rapport à ce qu'on voit ailleurs, mais elles se creusent quand même, notamment entre les régions. En raison de tous ces facteurs, on observe une forme d'insatisfaction permanente.

Nous nous faisons la réflexion avec Vincent Lefebvre en préparant cet entretien : nous sommes tous les deux nés à la fin des années 1970 et l'on nous a toujours dit qu'on était en crise. À la crise économique des années 1970, causée en particulier par le choc pétrolier, ont succédé d'autres crises. Jamais personne n'a été en mesure d'affirmer que la fin de la crise était enfin arrivée, ou était simplement en vue. Tout à coup, en 2008, les responsables politiques, les médias, les analystes ont déclaré qu'une crise financière et bancaire avait éclaté, mais personne n'avait jamais indiqué, en 2006, en 2004 ou en 1999, que la crise précédente était terminée. Une nouvelle crise commençait qui était déjà dans la crise. Cette fois-ci, c'est un peu la même chose, une crise économique est en train de se produire, mais on a envie de demander : « Quoi ? Avant, ce n'était plus la crise, tout allait bien et tout le monde avait un toit, avait de quoi vivre, il n'y avait plus d'inégalité hommes/femmes, il n'y avait plus de discrimination de quelque sorte que ce soit ? » Hélas, si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, ça se saurait ! Et l'on pourrait vraiment se demander pourquoi on parle de crise de la représentation, puisque tout va bien. Tel n'est pas tout à fait le cas.

Donc cette crise de la représentation ne porte pas seulement sur les procédures, sur les mécanismes de la représentation, mais aussi sur la question, cruciale politiquement : « Que produit cette société ? » Visiblement, pas le bonheur, la prospérité, l'égalité, la liberté, la justice pour tout le monde, ce qui semble quand même être les pierres angulaires de nos sociétés. Que ce soit dans la crise d'avant ou dans le monde d'après (à moins que ce ne soit l'inverse), autant dire qu'il reste une place pour le secteur associatif et syndical. À lui de se saisir de ce constat et d'ajuster son action à l'évolution des circonstances.

Cet article a été publié dans : *PluriCité*, n° 25, 2020, pages 12-21.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, Vincent LEFEBVE (interviewés par Christophe DE MOS), « Associatif en crise et en temps de crise », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 25 septembre 2020, www.crisp.be.